



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maison de l'autisme

Question écrite n° 4233

Texte de la question

M. Bruno Fuchs attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le projet de la Maison de l'autisme de Mulhouse. La Maison de l'autisme de Mulhouse se veut être un lieu destiné à la socialisation et à l'accès à l'autonomie des adultes avec autisme sans déficience intellectuelle. Son ambition est d'être une structure pilote, innovante en étant un lieu ouvert géré par des adultes avec autisme et en mettant en œuvre l'aide et la prise en charge par les pairs. Cette structure répondra également aux besoins d'accompagnement que rencontrent les personnes concernées en matière de socialisation, d'insertion professionnelle, d'insertion sociale, d'accès à l'autonomie et à la culture. La France accuse un retard important dans ce domaine par rapport aux autres pays occidentaux. Si depuis quelques années la France essaie de rattraper son retard, les trois plans autisme actuellement mis en œuvre concernent principalement les personnes autistes avec déficience intellectuelle et les enfants plutôt que les adultes. La plupart des personnes avec autisme sans déficience intellectuelle sont sans emploi et sont mal insérées dans la société. Depuis plusieurs années, des scientifiques et l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, promeuvent la présence des pairs dans la prise en charge de l'autisme. Les adultes avec autisme sont les plus à même de comprendre les difficultés d'autres adultes autistes et peuvent les aider à élaborer des stratégies efficaces pour surmonter leurs difficultés. Une structure comme la Maison de l'autisme de Mulhouse n'a pour l'instant jamais vu le jour en France. Si ce projet est un succès, il peut servir d'exemple pour l'ensemble du territoire national. Pour obtenir des financements de la part de l'agence régionale de santé, la Maison de l'autisme de Mulhouse devrait être accolée à un groupe d'entraide mutuelle. Par sa transversalité, ce projet dépasse le cadre des groupes d'entraide mutuelle. C'est pourquoi il lui demande ce qu'elle envisage afin de soutenir ce projet innovant et disruptif qui répond à un véritable besoin de politique publique.

Texte de la réponse

L'agence régionale de santé (ARS) Grand Est connaît bien le projet de Maison de l'autisme de Mulhouse et est en contact avec ses promoteurs. L'ARS a en effet pour mission notamment d'allouer des financements à certains types de structures ou d'accompagnements dans le champ du handicap, comme les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) ou les Groupes d'entraide mutuelle (GEM). Ces derniers sont des dispositifs introduits par la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ils regroupent des personnes partageant une même situation de handicap, dans l'objectif principal de favoriser des temps d'échanges, d'activité et de rencontres susceptibles de créer du lien et de l'entraide entre leurs adhérents. Ils permettent le développement de la pair-aidance et sont au cœur de la transformation de l'offre médico-sociale dès lors qu'ils constituent un pilier pour l'inclusion citoyenne. Le suivi du projet s'intégrera dans le cadre de la déclinaison territoriale de la stratégie nationale pour l'autisme, qui a été dévoilée le 6 avril dernier par le Premier ministre, à la suite des concertations lancées par le Président de la République à l'Élysée le 6 juillet 2017 et qui se sont tenues de septembre 2017 à mars 2018. L'amélioration de l'inclusion sociale des adultes autistes constitue un axe fort, et nouveau, de la stratégie nationale. Les mesures nourrissant cet axe ont été concertées dans le cadre du groupe de travail dédié à l'inclusion sociale et la

citoyenneté des adultes. Les projets innovants présentés et les échanges riches entre les participants ont permis de proposer au comité de pilotage de la concertation des actions visant à améliorer le repérage et le diagnostic des adultes autistes, à favoriser leur autonomie notamment par l'accès à l'emploi et au logement, à prévenir leur précarisation, à identifier les vulnérabilités particulières et à faciliter leur accès à la culture et au sport. Les « auto-représentants » des adultes autistes qui ont participé aux différents groupes de travail ont pu partager leurs expériences et leurs propositions à ce sujet. L'intérêt des Groupes d'entraide mutuelle (GEM) permettant des échanges entre pairs, ont été régulièrement mis en avant et font partie des dispositifs de nature à renforcer l'inclusion des personnes autistes dans la société, en cohérence avec l'objectif fixé par le Président de la République de construire pendant le quinquennat une société plus inclusive pour les personnes handicapées. L'engagement de constituer un GEM par département dédié à l'autisme constitue une mesure forte de la stratégie 2018-2022 qui répond pleinement aux attentes des associations du secteur. Il fait écho à une des préconisations centrales du rapport sur le devenir professionnel des personnes autistes, remis par Josef Schovanec à la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées en avril 2017.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Fuchs](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4233

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 19 mars 2018

Question publiée au JO le : [26 décembre 2017](#), page 6660

Réponse publiée au JO le : [17 avril 2018](#), page 3288